

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenerique.fr](http://www.sommenerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenerique.fr](mailto:courrier@sommenerique.fr)

20170626\_DL\_9

**OBJET :**

Raccordement en fibre  
optique des zones  
d'activités du Grand  
Amiénois

**Date de convocation :**  
23 mai 2017

**Date de séance:**  
26 juin 2017

**Date d'affichage :**  
13 juillet 2017

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 13

**Membres votants :** 25

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture  
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** Jean-Marie BLONDELLE, Pascal BOHIN, Gérard CARON, Michel CHIRAT, Claude DEFLESSELLE, François DURIEUX, James HECQUET, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Patricia POUPART, Christian PRUD'HOMME et Philippe SY.

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie BLONDELLE

**Pouvoirs :** François ROUILLARD à Philippe VARLET  
Jean-Dominique PAYEN à Jean-Marie BLONDELLE  
Bernard DAVERGNE à Pascal BOHIN  
Isabelle de WAZIERS à Gérard CARON  
Dominique LAMOTTE à Michel CHIRAT  
Ernest CANDELA à Claude DEFLESSELLE  
Annie VERRIER à François DURIEUX  
Stéphane DECAYEUX à James HECQUET  
François DEBEUGNY à Olivier JARDE  
Jean-Claude RENAUX à Laurent PARSIS  
Jean-Philippe DELFOSSE à Christian PRUD'HOMME  
Jean-Claude PRADEILHES à Philippe SY

L'accès au Très Haut Débit permet aux petites entreprises de bénéficier de nouveaux services sources de meilleure compétitivité économique.

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Somme adopté par les élus du syndicat mixte en mars 2017 prévoit un déploiement du réseau fibre optique sur l'ensemble du territoire dont il a la compétence d'ici 2026. L'ingénierie technique et financière ainsi que le montage du projet restent à élaborer pour mettre en œuvre ces opérations qui doivent débiter en 2019.

Par conséquent, le concours financier du FNADT permet d'apporter une réponse immédiate aux besoins exprimés par les entreprises dans les zones d'activités ciblées par la convention de développement territorial de l'amiénois conclue le 16 mars 2017. Ces 5 opérations peuvent en effet être réalisées dans un délai d'un an à partir de la réception de l'accord de financement.

**LE COMITE SYNDICAL**

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la convention de développement territorial de l'amiénois conclue entre l'Etat, le Conseil Régional des Hauts de France, le Conseil départemental de la Somme, Amiens Métropole et la ville d'Amiens le 16 mars 2017,

Considérant que l'opportunité de bénéficier d'une subvention de 30% au titre du FNADT pour amener du très haut débit aux zones d'activité d'Airaines, Doullens, Bernaville, Moreuil et Hangest-en-Santerre ;

## **DELIBERE**

**ARTICLE 1** – La réalisation des opérations de raccordement en fibre optique des zones d'activité d'Airaines, Doullens, Bernaville, Moreuil et Hangest-en-Santerre est approuvée, dans la mesure où le syndicat mixte reçoit l'accord de financement des communautés de communes concernées.

**ARTICLE 2** – Le plan de financement prévisionnel de ces opérations est défini comme suit :

Coût total prévisionnel de l'opération	326 000€
FNADT 30%	97 800€
Somme Numérique	228 200€

**ARTICLE 3** – Le Président est autorisé à présenter une demande de subvention au titre du FNADT et accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations